

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
COMMUNE DE GOYRANS (31120)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 24/39**

Le PREMIER octobre de l'an deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : *Mmes Marie-Laure BOUCHERET, Anne-Claire CAMAIN, Corinne LACOSTE, Nathalie MONTADAT, Mathilde PEYREGA,*

*MM Eric GEORGET, Hubert MARTY, Domingo MUJICA, Denis VAILLANT,*  
Procurations : *M. Jean-Jacques ALMERO à Mme Véronique HAITCE, M. Laurent ZANDONA à M. Eric GEORGET*

Absents : *Mmes Julie COLLANGE, Sandrine VANCOPPENOLLE, M. Pierre ROGNANT*

Date de convocation : 25 septembre 2024

Secrétaire de séance : *Madame Anne-Claire CAMAIN*

*Mmes Julie COLLANGE, Sandrine VANCOPPENOLLE, M. Pierre ROGNANT*

Date de convocation : 25 septembre 2024

Secrétaire de séance : *Madame Anne-Claire CAMAIN*

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

**Objet : Vente en régularisation d'une partie de la parcelle cadastrée A367**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite à la délibération n° 24/38, en date du 1<sup>er</sup> octobre 20024, déclassant la parcelle A367 du domaine public dans le domaine privé communal et à son intégration au domaine privé communal, il est proposé de céder une partie de cette parcelle à Monsieur EYRAUD et Madame PILLON.

Une modification du parcellaire cadastral, réalisée par la SCP Olivier CAZAUX Géomètre-expert, découpe la parcelle A367 en deux parties, renommées comme suit :

- A564 d'une superficie de 377 m<sup>2</sup>
- A565 d'une superficie de 4790 m<sup>2</sup>.

Monsieur EYRAUD et Madame PILLON feront l'acquisition de la parcelle A564 d'une superficie de 377 m<sup>2</sup>.

Cette vente sera consentie au prix de 30 000 € payé comptant.

Il est précisé que les frais divers afférents à cette vente seront supportés intégralement par l'acquéreur.

Après avoir entendu l'exposé et délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la vente de la parcelle A564 du domaine privé communal et donne ainsi mandat à Madame le Maire pour signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces administratives en découlant,
- de prévoir la recette au budget primitif 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme en mairie, le 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Fait à Goyrans, le 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Véronique HAITCE  
  
Maire de Goyrans